



Amiens, le 5 septembre 2017

Communiqué de presse

**Elections municipales complémentaires
Commune de FRIAUCOURT**



Par arrêté préfectoral du 4 septembre 2017, les électrices et électeurs de la commune de FRIAUCOURT sont convoqués le 8 octobre 2017 (et le dimanche suivant en cas de second tour) à l'effet de procéder à **l'élection de trois conseillers municipaux**.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

RAPPEL : Pour les élections municipales, la déclaration de candidature est désormais obligatoire.

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, le dépôt d'une candidature est obligatoire. Si un second tour s'avérait nécessaire, et uniquement dans le cas où le nombre de candidats présents au 1^{er} tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, à savoir 3, seuls les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour doivent déposer une déclaration de candidature pour le second tour.

L'enregistrement des candidatures s'effectue à la sous-préfecture d'Abbeville aux dates et heures suivantes :

Pour le 1^{er} tour :

- du lundi 18 septembre 2017 au jeudi 21 septembre 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 excepté le jeudi 21 septembre 2017 jusqu'à **18 heures**.

Pour le 2^{ème} tour :

- le lundi 9 octobre 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et le mardi 10 octobre 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à **18h00**

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous à la sous-préfecture d'Abbeville
(03.22.20.13.24 ou 03.22.20.13.08).